

CHÂTEAU DE SENONCHES

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

PANDÉMIE DE CORONAVIRUS

Pour vous permettre de visiter le Château de Senonches et de venir au Bureau d'Information Touristique en toute sécurité, nous vous demandons de prendre connaissance de **cette charte de bonne conduite** :

ENGAGEMENT VISITEUR

À VOTRE ARRIVÉE

- Le **port du masque est obligatoire** dans l'établissement à partir de 11 ans.
- **Lavez-vous les mains.**
Les sanitaires sont à votre disposition ainsi que du gel hydroalcoolique à l'accueil.
- Un **maximum de 10 visiteurs** est autorisé dans l'établissement.
- La distance de **sécurité d'un mètre** entre chaque visiteur doit être observée.

DANS LA BOUTIQUE

- **Respectez le sens de visite** indiqué par le marquage au sol ainsi que **les portes d'accès aux entrées et aux sorties** prévues.
- Si vous souhaitez **consulter ou acheter un article**, nous vous demandons de **prévenir le personnel d'accueil** qui se fera un plaisir de vous servir.
- **Le paiement sans contact est à privilégier.**
Du gel hydroalcoolique est à votre disposition si vous employez un autre moyen de paiement.

DANS L'EXPOSITON PERMANENTE

- **Désinfectez-vous** les mains avec le gel hydroalcoolique à votre disposition à l'entrée et à la sortie de l'exposition permanente
- **Nettoyez** les casques audios avant et après utilisation avec les lingettes à votre disposition.
- **Respectez** les consignes affichées et le sens de visite indiqué par le marquage au sol.



Le Château de Senonches se réserve le droit de refuser l'accès aux visiteurs qui ne respecteraient pas cette charte de bonne conduite et si les mesures sanitaires énoncées s'avéraient impossibles à appliquer dans les faits.

ENGAGEMENT CHÂTEAU

Le personnel du château s'engage à **désinfecter après chaque visite** le mobilier tels que :

Les sanitaires, les assises, les rampes d'escaliers, les poignées de portes ainsi que tout objet susceptible d'être en contact avec le public.